



DEPARTEMENT  
DU VAL D'OISE

ARRONDISSEMENT  
DE  
SARCELLES

CANTON DE  
MONTMORENCY

## VILLE DE GROSLAY

### COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 3 MAI 2004

**Présents :**

M. BOUTIER - Mme ANDREOLETTI – M. SEGUIN - Mme GIANNORSI – M. PLAIDEAU - Mme FOULON – M. BOISSEAU - M. MIDY – M. MOREAU - Mme COLLIN - M. MENARD – Mme DUCLOS – M. ALEXANDRE –M. HODICQ – M. BRILLOUET – Mme PRAGASSAM – M. SZEWCZYK – Mme GABORIT – Mme BESOMBES - M. CLOUET - Mme RODI – M. BALLESTRACCI – M. GROSSVAK

**Absents excusés :**

Mme MERLET - Mme VACCA –Mme DAHAN - M. ALMEIDA – Mme REGALADE - M. LE STRAT -

**Pouvoirs :**

Mme MERLET à Mme ANDREOLETTI  
Mme VACCA à M. BRILLOUET  
Mme DAHAN à M. BOISSEAU  
M. LE STRAT à M. CLOUET

**Secrétaires de séance :** Madame ANDREOLETTI et Monsieur MIDY

Affiché dans les panneaux administratifs,  
le

**Le Maire,**

**Joël BOUTIER**

**APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 29 MARS 2004**

*Monsieur GROSSVAK fait observer que le compte-rendu du précédent Conseil Municipal ne correspond pas exactement à ce qui a été dit en séance. Aussi demande-t-il que soit annexée au présent compte-rendu, une lettre d'informations dont il donne lecture en séance.*

*Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal d'une modification à apporter dans la page 8 du compte-rendu du 29 mars 2004. En effet, dans les délibérations « Consignation de fonds en vue des acquisitions foncières des parcelles AE n° 180 et AE n° 181 » le vote de Monsieur GROSSVAK a été mentionné dans les abstentions alors qu'il était à prendre en compte dans les 23 voix « pour ». Il confirme que les délibérations envoyées en Sous-Préfecture étaient, elles, correctes.*

Approuvé (1 abstention M. GROSSVAK)

### **FINANCES (Dossiers présentés par Madame ANDREOLETTI)**

#### **Autorisation à Monsieur le Maire de signer un contrat d'emprunt « PRESAME EURILYS » auprès de DEXIA – Crédit Local Banque au titre du Budget principal de l'exercice 2004**

Le Conseil Municipal par :

Pour : .....21 voix

Contre : ..... 6 voix Mme BESOMBES – M. CLOUET – Mme RODI – M. BALLESTRACCI – M. GROSSVAK (Pouvoir M. LE STRAT)

autorise Monsieur le Maire à signer un contrat de prêt dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

**Montant** : 300 000 Euros

**Durée** : 15 ans

**Objet du prêt** : financement des investissements 2004

*Madame ANDREOLETTI présente les différentes caractéristiques du contrat de prêt envisagé.*

*Monsieur CLOUET rappelle qu'il a écrit à Monsieur Le Maire sur la structure de la dette communale, et qu'il a demandé à consulter l'ensemble des prêts de la commune.*

*Entre autres, il demande que chaque emprunt soit affecté à un investissement spécifique, et non pas à des investissements en général, afin de connaître de façon exacte à quelle destination sont affectés ces emprunts. Il craint notamment que le présent prêt serve à financer des réfections de voiries, de trottoirs ou autres. Il réclame un peu plus de rigueur dans cette gestion.*

*Monsieur Le Maire répond en disant qu'il a déjà passé beaucoup de temps à expliquer la gestion de la dette et l'affectation des emprunts de la ville de Groslay. Monsieur le Maire confirme que ces prêts ont été débattus lors du débat d'orientations budgétaires et du vote du budget. Les prêts sont toujours affectés en propre à des investissements précis. Monsieur le Maire rappelle à Monsieur CLOUET qu'il peut toujours s'adresser à lui-même, à Madame la Directrice Générale des Services, et à Madame la Chef Comptable qui lui donneront tous renseignements souhaités. Il invite Monsieur CLOUET, auquel il a d'ailleurs fixé un rendez-*

*vous, à venir consulter les emprunts de la ville, afin de pouvoir s'assurer de la bonne affectation de ces fonds. Monsieur Le Maire est surpris que Monsieur Clouet attende toujours le dernier moment pour venir faire des remarques. De plus, Monsieur le Maire fait remarquer que l'endettement de la commune n'est pas si important. Pour l'emprunt 2004 de 300 000 € rapporté au montant total des investissements 2004, 900 000 €, il s'agit de 30 % environ et cela est tout à fait acceptable précisant que par rapport au remboursement 2004 égale à une annuité d'environ 600 000 €, cela permettra de diminuer sensiblement l'endettement de la Ville à fin 2004.*

*Monsieur Clouet s'élève très fortement sur les propos de Monsieur Le Maire, il pense que la dette est une problématique très importante, et qu'il souhaite bien évidemment venir consulter l'ensemble des emprunts de la commune car il considère que le niveau de la dette devient une question importante.*

*Monsieur Le Maire objecte qu'il s'étonne de constater que Monsieur Clouet ne s'intéresse à la dette qu'en 2004 et qu'il ne soit pas venu avant et, notamment depuis qu'il est élu, ni en 2003, année de la renégociation générale de la dette de la ville. Cela aurait été plus judicieux.*

### **Convention d'ouverture de crédit à conclure avec DEXIA CLF Banque**

Le Conseil Municipal par :

Pour : ..... 22 voix  
Contre : ..... 5 voix Mme BESOMBES – M. CLOUET – Mme RODI – M. BALLESTRACCI (Pouvoir M. LE STRAT)

autorise Monsieur le Maire à signer le contrat d'ouverture de crédit dont les caractéristiques principales sont :

Montant : 300 000 Euros

Durée : 12 mois

Index des tirages : EONIA

Taux d'intérêt : index EONIA + marge de 0,14 %

Périodicité de facturation des intérêts : trimestrielle

Commission de réservation : 150 Euros incluant l'abonnement au site Internet.

*Monsieur le Maire précise que cette ligne de trésorerie ne sera utilisée, qu'en cas de besoin. Monsieur BALLESTRACCI demande à être prévenu dès que le premier déblocage sera effectué.*

*Monsieur Le Maire émet un avis favorable.*

### **Actualisation du bail de location entre l'association Amitié et Loisirs et la Commune pour le local sis au Pavé Neuf, Place Ferdinand Berthoud**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à augmenter le bail de location avec l'association AMITIE et LOISIRS, moyennant un loyer de 247,05 € + 125,00 € de charges mensuelles environ.

*Avant de quitter le chapitre des finances, Monsieur Le Maire souhaite repréciser que la renégociation de la dette a permis de réduire l'annuité des emprunts de 1 M€ à 600 K€, la*

*diminution des taux d'intérêt de 1,5 à 2 points et le réaménagement de la durée des emprunts nous aidant à retrouver des liquidités, dans une période particulièrement délicate. Cette renégociation resitue la commune dans une zone normale d'endettement et ceci permettra à la ville de pouvoir continuer à réaliser des programmes d'investissement, sur les années à venir (programme pluriannuel jusqu'en 2007), comme le contrat régional, la médiathèque, la maison de la Petite Enfance, dans une conjoncture nationale particulièrement délicate. Monsieur le Maire confirme que tous les prêts sont causés et que le principe de rattacher un enveloppe budgétaire d'emprunts à l'ensemble des investissements d'une année est logique et utilisé par beaucoup de collectivités. Il n'y a donc rien d'anormale dans cette démarche*

*Monsieur Clouet précise qu'ils n'ont jamais critiqué la renégociation de la dette par rapport à une baisse des taux, mais leur critique porte sur l'étalement de la durée, qui remet en cause la politique menée jusqu'à ce jour à laquelle ils se sont toujours opposée. Monsieur CLOUET demande où en est la politique d'aménagement des voiries dans la ville. L'investissement en matière d'urbanisme permettrait de négocier en matière de voirie. Pourquoi ne pas négocier avec les Promoteurs sur Groslay la réfection des voiries ? Le problème de la dette est l'aboutissement logique d'une mauvaise gestion.*

*Monsieur Le Maire rappelle que la commune continue à investir de 1 à 1,5 M€ par an, ce qui n'est pas rien. Monsieur Le Maire rappelle que si nos investissements avaient été mauvais, il ne pense pas que les Groslaysiens lui auraient renouvelés leur confiance tous les 6 ans depuis 1983. C'est une politique financière plus qu'acceptable de vouloir dégager des bouffées d'oxygène financières pour pouvoir poursuivre les investissements sur cette même cadence. Sur la propriété LEGOUX, Monsieur BOUTIER rappelle qu'il s'agit d'une vente de privé à privé et que la commune pense réussir à négocier la cession de 3000 m<sup>2</sup> représentant environ 3 M€, et que cela n'est pas rien bien au contraire. Monsieur Le Maire déclare comme clos ce sujet.*

*Monsieur BALLESTRACCI souhaite, afin d'étayer les propos de Monsieur Le Maire, que soit jointe au compte-rendu du Conseil Municipal la page 87 du budget principal. Monsieur le Maire précise que ce document existe au budget et est déjà en possession de tous.*

*Monsieur GROSSVAK signale aux conseillers municipaux qu'il y a eu un changement d'attribution qualitative d'une ligne de crédit. Il s'agit donc d'un réendettement supplémentaire et pas d'un étalement de la dette.*

*Monsieur Le Maire insiste sur le fait que la ligne de trésorerie correspond à une possibilité de tirage, et qu'en tout état de cause, celle de 2004 sera soldée à zéro au 31 décembre de l'année civile.*

## **TRAVAUX (Dossier présenté par Monsieur PLAIDEAU)**

### **Signature d'une convention pour dégradation de voirie – rue Anatole France**

Considérant la nécessité de reprendre en totalité l'aménagement de la rue Anatole France suite au permis de construire accordé à la Société KAUFMANN et BROAD pour la construction de 15 maisons individuelles et les dégradations que le chantier a engendrées, le Conseil Municipal par :

Pour : .....22 voix

Abstentions : ..... 5 voix Mme BESOMBES – M. CLOUET – Mme RODI – M. BALLESTRACCI (Pouvoir M. LE STRAT)

autorise Monsieur le Maire à signer la convention pour dégradations de voirie avec la Société KAUFMANN et BROAD et dit que les frais de travaux seront partagés à hauteur de 50 %.

### **TRAVAUX (Dossiers présentés par Madame COLLIN)**

#### **Restauration du vitrail de la baie n° 11 de l'église Saint Martin de Groslay**

Considérant qu'un vitrail situé dans la baie nord du chœur de l'église, fragilisé par la tempête de décembre 1999, présente un état de vétusté, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- accepte le devis de l'entreprise GILHODEZ, pour un montant de 25 000,00 € HT soit 29 900,00 € TTC.
- sollicite une subvention de l'Etat et du Conseil Général, d'un montant de 8 250,00 € chacune (33% du montant HT).

#### **Restauration du contrefort et de la corniche du bas-côté de la façade sud de l'église Saint Martin de Groslay**

Suite aux désordres survenus au niveau de la corniche et du contrefort de l'église, il s'avère nécessaire de réaliser des travaux de maçonnerie afin de préserver cet édifice, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- accepte le devis de l'entreprise «TAILLE DE PIERRE », pour un montant de 8 120,96 € HT soit 9 712,67 € TTC.
- sollicite une subvention de l'Etat et du Conseil Général, d'un montant de 2 679,91 € chacune (33% du montant HT).

#### **Travaux de réhabilitation d'une partie de la couverture, versant sud de l'église Saint Martin de Groslay**

Considérant que des travaux de réhabilitation d'une partie de la couverture de l'église sont nécessaires, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- accepte le devis de l'entreprise LEVEQUE, pour un montant de 6 862,50 € HT soit 8 207,55 € TTC.
- sollicite une subvention de l'Etat et du Conseil Général, d'un montant de 2 264,63 € chacune (33% du montant HT).

*Monsieur BALLESTRACCI pense qu'il serait bon que, de temps en temps, les Monuments Historiques se déplacent pour faire un bilan de tous les travaux déjà effectués et de ceux qui restent à faire. Il souhaite savoir à quoi nous mènent les travaux déjà effectués et vers quoi nous nous acheminons, car il constate que chaque année nous investissons dans la rénovation de cette église et ce, depuis de nombreuses années, sans avoir une réelle visibilité d'ensemble des travaux effectués.*

*Madame COLLIN précise qu'il existe aux services techniques un bilan des travaux effectués depuis 1992.*

*Monsieur Le Maire demandera l'intervention d'un des représentants des Monuments Historiques, lors d'un prochain Conseil Municipal.*

## **URBANISME (Dossier présenté par Monsieur SEGUIN)**

### **Contrat Régional – Demande d'avenant et de prorogation auprès du Conseil Régional et du Conseil Général**

La Commune a obtenu un Contrat Régional signé le 9 mars 2000. Ce contrat comprenait 11 opérations pour un coût global de 1 459 060 € subventionné à hauteur de 35 % par le Conseil Régional et 25 % par le Conseil Général. A ce jour, la commune a réalisé l'opération de la rue Albert Molinier. Une commission composée d'Elus assistés par le Maître d'œuvre (Société ARTECH) a redéfini le programme d'actions, le contenu et le coût de certaines opérations ainsi que l'échéancier. Le coût global est donc porté à **1 478 346 € HT**, en conséquence, le Conseil Municipal par :

Pour : .....26 voix

Contre : ..... 1 voix Monsieur GROSSVAK

- approuve le dossier modificatif, le nouveau montant estimatif global des dépenses s'élevant à **1 478 346 € HT**, le plan de financement ainsi que l'échéancier de réalisation,
- demande un avenant au Contrat auprès des deux organismes financiers,
- sollicite auprès du Conseil Régional et d'un Conseil Général la prorogation du Contrat Régional d'une année, soit jusqu'au 9 mars 2006.

*Monsieur GROSSVAK demande où est située la ruelle Jacques Roger ? Puis donne lecture d'une lettre sur laquelle il demande une modification du contenu du Contrat Régional. (voir déclaration en annexe)*

*Monsieur SEGUIN répond en précisant que Monsieur GROSSVAK ne semble pas connaître les dossiers dont il parle. Ainsi, il n'a jamais été programmée la réfection de la rue du Général Leclerc dans le contenu du Contrat Régional. Il précise que celui-ci est un choix politique, et qu'il comprend parfaitement que Monsieur GROSSVAK n'aurait peut être pas fait les mêmes choix. Néanmoins, ceux-ci correspondent à une démarche propre et logique déterminée sous l'ancienne mandature et qu'il s'agit ici de poursuivre cette logique. En ce qui concerne la rue Albert Molinier, Monsieur SEGUIN précise que le coût, dans le Cadre du Contrat Régional, n'a pas été de 1 M € comme le dit Monsieur GROSSVAK. Les coûts supplémentaires sont dus à la réalisation d'aménagements piétons, d'enfouissements des réseaux, réalisations souhaitées par les Elus et subventionnées. Cet aménagement a permis de sécuriser les accès aux écoles primaires et maternelles ainsi qu'aux jeunes enfants fréquentant le centre de loisirs.*

*Monsieur GROSSVAK souhaite que l'aménagement de la rue centrale soit une priorité pour les Elus*

*Monsieur le Maire précise, à nouveau, que ce Contrat a été approuvé par l'ancienne mandature qui a obtenu la majorité. Celui-ci permet de proposer à l'ensemble des*

*Groslaysiens un certain nombre d'aménagements comme des parkings, la sécurisation des utilisateurs de la gare SNCF, la mise en sécurité des biens publics comme la Mairie, la mise à disposition d'équipements sportifs, culturels etc.. Tous ces aménagements étant subventionnés, Monsieur le Maire réaffirme que 40 % de ceux-ci feront partie des investissements de la commune pour les trois exercices à venir. Quant à ne pas savoir où se trouve la ruelle Jacques ROGER, chacun appréciera !!!*

*Monsieur BALLESTRACCI rappelle que les subventions sont perdues si le Contrat Régional ne se réalise pas en totalité. Aussi propose-t il d'avaliser cette demande d'avenant et de prorogation.*

*Monsieur SEGUIN précise l'échéancier des réalisations concrètes de ce Contrat :*

<b>2004 :</b>	<i>Chemin du Champ Saint Denis Terrain multisports Aménagement rue Jacques Roger</i>
<b>2005 :</b>	<i>Aménagement parc de stationnement rue des Ouches Parvis de la Mairie</i>
<b>2006 :</b>	<i>Aménagement du passage piétons voie ferrée Amélioration du passage piétons dans le parc de la Mairie Clôture du parc de la Mairie et sur la rue du Gal Leclerc</i>

### **JEUNESSE ET SPORTS (Dossiers présentés par Monsieur BOISSEAU)**

#### **Institution d'un fonds d'aide pour les Jeunes « Projets Initiatives Jeunes »**

Dans le cadre du Contrat d'Initiative Ville Qualité (C.I.V.I.Q.), il est prévu de mettre en place un fonds d'aide jeunesse, afin de promouvoir les initiatives des jeunes Groslaysiens de 16 à 25 ans en leur donnant les moyens de les réaliser. En conséquence, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide d'instituer un fonds d'aide nommé *PROJETS INITIATIVES JEUNES* destiné à soutenir les jeunes Groslaysiens de 16 à 25 ans dans la réalisation d'actions d'utilité sociale, d'intérêt général et/ou ayant un impact local.
- fixe le montant global du fonds à 3 048 € pour l'année 2004.
- décide que chaque projet pourra être financé à hauteur de 90 % du montant des dépenses TTC. L'aide sera plafonnée à 762 €
- approuve les termes des projets de convention à signer entre la commune, le responsable du projet sélectionné et le cas échéant l'O.C.S.L.C., « association relais ».
- dit qu'un comité d'attribution constitué de 6 élus et 3 élus du Conseil Municipal des Jeunes sera chargé de sélectionner les projets et d'attribuer les aides.

#### **Autorisation à Monsieur le Maire pour la signature d'une convention avec le Gîte de l'Aube Epine pour l'organisation d'un séjour à Haute Epine (Oise) du 30 juin au 2 juillet 2004 au profit des enfants du Centre de Loisirs – section maternelle**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le « Gîte de l'Aube Epine » pour l'organisation d'un séjour au Gîte de l'Aube Epine, 29 rue du Petit Bout à 60690 HAUTE EPINE, pour les enfants du Centre de

Loisirs – section maternelle, du mercredi 30 juin 2004 au vendredi 2 juillet 2004, pour 15 enfants et 3 accompagnateurs, pour un montant de 1 620 €.

**Autorisation à Monsieur le Maire pour la signature d'une convention avec « Aqua Park Junior Land » pour l'organisation d'un séjour à Bergerac (Dordogne) du 24 juillet au 31 juillet 2004 au profit des enfants du Centre de Loisirs – section primaire**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec Aqua Park Junior Land pour l'organisation d'un séjour à « Aqua Park Junior Land » route de Bordeaux à Bergerac (Dordogne), pour les enfants du Centre de Loisirs – section primaire, du samedi 24 juillet 2004 au samedi 31 juillet 2004, pour 18 enfants et 3 accompagnateurs, pour un montant de 5 198,30 €.

**PERSONNEL (Dossier présenté par Monsieur Le Maire)**

**Autorisation à Monsieur le Maire pour la signature d'une convention annuelle de formation avec l'Agence Française Informatique (A.F.I.)**

Vu la nécessité de former les agents aux logiciels A.F.I. implantés sur la commune (paie, ressources humaines, élections, urbanisme ...), le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention de formation annuelle avec la Société A.F.I., pour un montant de 5 160 € HT.

**DIVERS (Dossier présenté par Madame FOULON)**

**Demande de subvention pour l'informatisation de la bibliothèque Joseph Kessel, auprès du Conseil Général et du Conseil Régional**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve le projet d'informatisation de la bibliothèque médiathèque Joseph Kessel.
  - accepte le plan de financement suivant :
    - Montant des travaux : 12 088 € HT soit 14 457 € TTC
    - Subvention du Conseil Général : 50 % du montant HT soit 6 044 €
    - Subvention du Conseil Régional : 30 % sur le montant HT soit 3 626.40 €
    - Montant restant à la charge de la Commune : 2 417.60 € HT soit 2 891.45 € TTC
- la part communale sera financée sur les fonds propres de la commune.
- s'engage à couvrir la différence entre le taux minimum (80 %) et le taux réellement attribué.

**JEUNESSE ET SPORTS (Dossier présenté par Monsieur BOISSEAU)**



## Association « Football Club de Groslay » - Election de trois Conseillers délégués

Le Conseil Municipal par :

- Ont obtenu :

- |                |         |
|----------------|---------|
| - Mme MERLET   | 25 voix |
| - M. BRILLOUET | 25 voix |
| - M. ALEXANDRE | 25 voix |
| - M. GROSSVAK  | 6 voix  |

- Sont élus :

- Mme MERLET
- M. BRILLOUET
- M. ALEXANDRE
- 

Conseillers délégués chargés de représenter la commune auprès du Conseil d'Administration de l'Association « Football Club de Groslay ».

Le Conseil Municipal dans sa séance du 14 juin 2004 recevra le Conseil Municipal Jeunes, à partir de 20 heures, qui viendra exposer ses actions annuelles.

La séance est levée à 22h45.